



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Vade-mecum Conseil école-collège

Juillet 2014

Vade-mecum

Conseil école-collège

La liaison école-collège est inscrite dans la culture des corps d'encadrement et des enseignants de l'académie de Nantes depuis de nombreuses années. Elle a pu s'exprimer de façons diverses selon la typologie des réseaux pédagogiques. Depuis quelques années, la stratégie académique déployée, et relayée dans chacun des départements, vise à renforcer la liaison premier et second degrés dans le but d'aplanir les ruptures, liées à la diversité des pratiques, qui peuvent être préjudiciables aux élèves les plus fragiles. La continuité école-collège est de plus un des objectifs du projet d'académie 2013-2017, inscrit dans l'ambition de conforter la réussite de tous les élèves.

L'académie de Nantes a déjà mis en place des actions significatives. Selon l'avancée de la réflexion conduite dans les réseaux, les commissions de liaison et le PPRE passerelle, initiateurs du rapprochement entre écoles et collège, ont pu agir comme de réels leviers pour favoriser les échanges entre les enseignants. Le développement des réseaux pédagogiques a contribué à renforcer la volonté de travail commun ainsi que les échanges inter-degrés visant à réduire la dichotomie entre les pratiques. La dynamique du réseau est d'autant plus efficace que la volonté des co-pilotes, chef d'établissement et inspecteur de l'éducation nationale, est actée et qu'elle bénéficie de l'appui et de l'expertise des inspecteurs du 2nd degré lorsque ces derniers sont sollicités. Cette politique éducative a ainsi contribué à la construction d'une culture commune et permis de mieux répondre à la difficulté scolaire grâce à la mise en place d'actions concrètes.

Ce vademecum, annoncé dans la feuille de route du projet académique, est rédigé à partir des travaux conduits lors du séminaire des trois collèges d'inspecteurs et dans le cadre d'une formation des personnels d'encadrement. Il prend également appui sur des illustrations concrètes d'organisations mises en place par les IEN 1^{er} degré et les chefs d'établissement. Ce document vise à donner un cadre structurant, quelques repères clefs, des propositions et/ou illustrations qui devraient aider à faire du conseil école-collège un élément moteur de la mise en réussite des élèves. Il s'inscrit, en donnant une vision académique de la mise en œuvre de l'instance, dans la complémentarité des fiches ressources élaborées par la DGESCO¹.

Il convient surtout de donner de la souplesse et de faire émerger des initiatives en veillant à une attention toute particulière pour les élèves en difficulté et les familles les plus éloignées de l'école.

William MAROIS

Recteur de l'académie de Nantes

¹ <http://eduscol.education.fr/cid79673/ressources-pour-la-mise-en-oeuvre-du-conseil-ecole-college.html>

1. Eléments de contexte

Le travail commun des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés est de plus en plus fréquent même s'il se heurte parfois aux contraintes structurelles. Sous l'impulsion des chefs d'établissement et des IEN 1^{er} degré, ce travail :

 cible en général :

- une meilleure connaissance mutuelle des pratiques professorales, connaissance de nature à combler certaines césures préjudiciables aux élèves ;
- la continuité à aménager dans la construction de certaines compétences dont l'autonomie et l'initiative ;
- une communication, entre professionnels, des besoins des élèves permettant une prise en charge plus précoce de certaines difficultés (travail réalisé sur le PPRE passerelle) ;

 se traduit par l'émergence et le développement de formations conjointes qui favorisent l'élaboration d'outils pour les élèves, communs à l'école et au collège, visant à éviter les pertes de repères pour ceux qui sont le plus en difficulté.

La mise en œuvre du conseil école-collège s'effectue donc à partir d'un existant déjà riche. Afin d'accompagner cette évolution, la réflexion des trois collèges d'inspecteurs a été sollicitée lors du séminaire de septembre 2013 sur les trois priorités suivantes :

- La mise en œuvre des nouveaux cycles
- La prise en charge de la grande difficulté scolaire
- La prévention du décrochage

2. Caractérisation du conseil école-collège

Le conseil école-collège est défini par le décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013.

Les acteurs

Selon le texte, le conseil école-collège est co-présidé par l'IEN et le Principal du collège (éventuellement leur représentant). Ces deux acteurs ont un rôle essentiel dans l'instauration de la dynamique pédagogique au sein du réseau.

Le conseil école-collège est composé, à parité, de personnels du collège et de membres du conseil des maîtres de chaque école du secteur.

Il est à noter que pour le 1^{er} degré, ce sont nécessairement des professeurs des écoles qui sont membres de l'instance alors que, pour le collège, ce ne sont pas obligatoirement que des enseignants.

Le cadre institutionnel laisse toute souplesse quant à la constitution du conseil école-collège, ce qui laisse la possibilité de l'ouvrir à toute personne experte dans un domaine particulier. Le cadre autorise la création de commissions chargées de la mise en œuvre des actions pédagogiques.

Les objectifs

L'instance a pour objectif de définir un programme d'actions pour renforcer la continuité pédagogique entre les deux degrés.

Il s'agit non seulement d'impulser une nouvelle dynamique au sein du conseil pédagogique du collège et du conseil des maîtres de chaque école mais aussi de favoriser le travail en équipes disciplinaires et interdisciplinaires avec l'aide des IA-IPR.

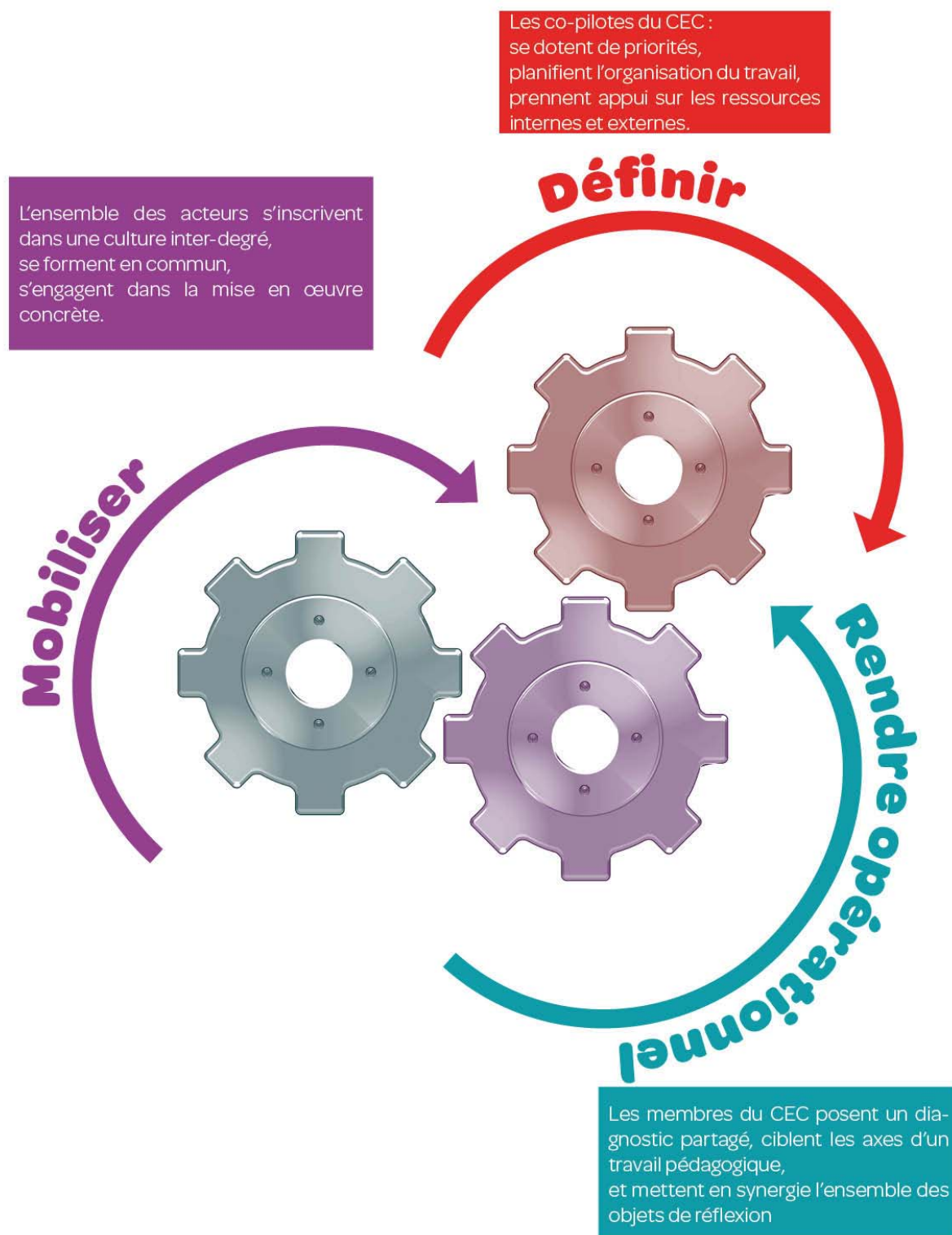
Donc, outre l'instance de pilotage, c'est à travers des axes pédagogiques partagés par les membres du conseil école-collège que celui-ci va se développer et faire sens.

Les enjeux

Le conseil école-collège a une importance capitale dans la mise en œuvre du cycle de consolidation. La création de ce nouveau cycle impose en effet une articulation encore plus étroite entre les apprentissages conduits à l'école et ceux poursuivis au collège.

C'est en faisant du conseil école-collège un outil favorisant le lien entre projets des écoles et projet d'établissement, que les équipes enseignantes pourront trouver un moyen de conduire le travail plus important sur la pédagogie qu'impose en particulier un cycle de consolidation conduit du CM1 jusqu'à la sixième.

Fonctionnement du conseil école-collège



3. Quelques éléments-clés pour renforcer l'efficacité de l'action du conseil école-collège

La mise en œuvre réussie du conseil école-collège nécessite de construire un **projet pédagogique simple et lisible** :

- prenant appui sur des **pratiques existantes** ;
- s'inscrivant dans le cadre de la **construction des compétences** du socle commun ;
- visant la **transformation des pratiques quotidiennes** de nature à garantir une école bienveillante ;
- exploitant les **potentialités du numérique** (application FOLIOS pour le parcours culturel, espaces numériques...).

Pour ce faire, veiller à **réunir les conditions d'un travail collaboratif** qui inclut :

- l'inscription des interventions de chacun dans un **cadre** défini et partagé par l'ensemble des acteurs ;
- une collaboration de tous les acteurs à la **définition des objectifs** et à l'**évaluation** de leur atteinte ;
- une participation à la **conception et à la mise en œuvre des projets** collectifs ;
- la sollicitation de personnes ressources qui peuvent apporter un regard externe facilitateur et garantir les conditions d'un travail collectif fructueux.

Dans ce cadre, accorder toute son importance aux éléments suivants :

- Veiller à ce qu'un **objet précis de travail** soit cerné.
- **Garantir les écrits** qui permettent l'information de tous les acteurs et pérennisent la dynamique (traces des avancées, prochains objectifs).
- Encourager la **prise d'engagements** concrets impliquant le quotidien de la classe.
- Identifier les **points de vigilance** qui devront nécessiter un arbitrage et si besoin est, solliciter l'accompagnement nécessaire.
- Analyser les besoins précis des enseignants afin d'organiser pour eux un **parcours de formation** adapté.

4. Proposition d'axes pour le travail pédagogique

Le travail conduit en séminaire d'inspecteurs et lors d'une formation des personnels d'encadrement a permis de classer les axes de travail en trois grands registres, eux-mêmes déclinés selon les trois priorités de la scolarité obligatoire.

	Registre 1 : Construire la continuité pédagogique et éducative	Registre 2 : Assurer le suivi personnalisé des élèves	Registre 3 : Apporter des repères pour l'élève, lui rendre compréhensible son parcours scolaire
Priorité 1 : Mettre en œuvre les nouveaux cycles	- Confronter les programmations de cycle centrées sur les besoins des élèves relativement au rythme d'apprentissage, - Développer des pratiques pédagogiques communes, cohérentes et progressives - Repérer des axes de travail communs aux projets d'école et d'établissement - Penser le conseil école/collège comme une instance de l'école du socle	- Harmoniser les processus d'évaluation entre les deux degrés - Donner du temps supplémentaire à la construction des apprentissages. - Diminuer le redoublement	Travail commun à partir de thématiques ayant du sens pour les deux degrés. - liaisons disciplinaires ; - projets pédagogiques transversaux.
Priorité 2 : Prendre en charge la grande difficulté scolaire	- Se former à comprendre la grande difficulté et à y répondre, avec des enseignants spécialisés - Associer les enseignants de SEGPA, d'ULIS et CLIS - Développer l'approche par compétences et les différenciations pédagogiques - Partager et définir la notion d'évaluation - Identifier les bonnes pratiques qui font progresser tous les élèves.	- Transmettre les informations pour mettre en œuvre le PPRE et pour assurer la cohérence entre APC et AP - Prendre en compte le rythme de chacun pour valider le palier 2 du socle. - Se doter d'outils diagnostics pour cerner les besoins des élèves - Réduire le redoublement et proposer d'autres manières de prendre en charge la difficulté. - Renforcer les commissions de liaison avec les enseignants spécialisés et / ou les professionnels de santé. - Impliquer les maîtres + (« plus de maîtres que de classes », maîtres interface en ECLAIR).	- Communiquer sur les outils existants - Mutualiser des modalités de prises en charge (PPRE – maître interface) - Prévoir des contenus différenciés et valoriser les élèves. - Expérimenter les services partagés école-collège (les dispositifs AP et APC) - Mettre en place des co-animations PE / PLC - Impliquer dans les deux degrés les maîtres surnuméraires
Priorité 3 : Prévenir le décrochage	- Gommer les ruptures en choisissant des progressions, des outils d'élèves, des voies de différenciation - Rechercher l'épanouissement de l'élève et le renforcement de l'estime de soi - Penser un parcours artistique et culturel - Valoriser les intelligences multiples - Mettre en cohérence les éléments de vie scolaire - Dans les évaluations, valoriser les compétences et les acquisitions plutôt que l'écart à la norme.	- S'appuyer sur les dispositifs mis en place en élémentaire et les poursuivre - Prévenir les redoublements - Enrichir les représentations sur les métiers dès le CM2 - Partager les indices de décrochage - Garder la trace de l'absentéisme, des retards.	- Établir des projets inter-établissements adaptés aux élèves - Instaurer des temps de traitement en groupes de besoin (avec des modules d'accompagnement en lecture-écriture ou mathématiques) - Penser ensemble les relations avec les familles

Quelques illustrations

Cette partie est rédigée à partir des contributions transmises par les IEN 1^{er} degré de l'académie. Celles-ci prennent appui sur les travaux conduits avec les chefs d'établissement en préalable à l'installation des conseils école-collège.

a. Comment construire un diagnostic partagé ?

Les conseils école-collège ont élaboré un diagnostic de la situation du réseau concerné :

- en prenant appui sur le contrat d'objectifs du collège ainsi que sur les projets d'école et d'établissement ;
- en identifiant les actions et outils existants qui s'inscrivent dans la dynamique induite par le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture ;
- en sélectionnant les indicateurs disponibles dans l'application ISERAN ou les fiches APAE (taux de validation du palier 2, du niveau A1, taux de retard à l'entrée en 6^{ème}...) et par les évaluations des élèves (résultats au DNB) ;
- en recherchant d'autres indicateurs tels que, en fonction du contexte : la discontinuité scolaire et le suivi des cohortes du CP à la 3^{ème}, les primo-arrivants qui sont en France depuis 5 ans, le bilinguisme à la maison ;
- en relevant les éléments définis dans le cadre des liaisons inter-cycles et inter-degrés ainsi que dans les temps de formation communs ;
- en prenant appui sur la connaissance que les enseignants ont de ce qui peut faire obstacle à la réussite de leurs élèves.

Ce diagnostic est ensuite transmis aux conseils de maîtres et au conseil pédagogique du collège pour validation.

Exemple d'identification des marges de progrès dans un réseau rural

Pour les écoles :

- Taux de validation A1 et B2i inférieurs à la moyenne académique
- Taux de retard à l'entrée en 6^{ème} élevé

Pour le collège :

- Résultats au DNB
- Orientation en 2^{nde} GT et vers les voies scientifiques

et des points d'appui

- Stabilité de l'équipe pour trois écoles sur quatre
- Implication effective des enseignants dans les projets
- Climat scolaire relativement serein
- Résultats satisfaisants pour les paliers 1 et 2
- Aucun élève sans solution après la 3^{ème}

b. Comment composer l'instance ?

La composition est variable selon les secteurs mais la pluralité semble recherchée en priorité (professeurs de différentes disciplines au collège et de différents cycles pour le primaire, y compris la maternelle). Certains réseaux pédagogiques ont effectué un appel à candidature pour les écoles primaires.

Certains collèges à faible effectif ont fait appel à l'infirmière scolaire et au CPE. La représentation de l'ensemble de la communauté éducative fait sens quand des problématiques globales méritent d'être appréhendées dans leur dimension pédagogique de bien-être à l'école.

Exemple d'organisation dans un réseau urbain

Représentants du premier degré :

8 écoles = 8 enseignants (désignés par chaque école après le travail de diagnostic effectué en amont) + le coordonnateur de réseau + IEN + 1 CPC

Représentants du second degré :

8 professeurs + Principale + CPE + directeur SEGPA

c. Comment mettre en œuvre l'action pédagogique ?

➤ Lorsqu'elle s'inscrit dans la continuité pédagogique et éducative :

Dans les actions proposées, sont évoquées des thématiques de travail pour améliorer la continuité mais également des modalités et des instruments.

Pour ce qui concerne les thématiques, les quatre champs disciplinaires les plus cités sont les suivants :

- construction du parcours culturel et artistique de l'élève sur la scolarité obligatoire avec l'élaboration d'un « portefeuille de compétences » ;
- enseignement de l'anglais pour assurer au mieux la transition entre le primaire et le collège dans l'apprentissage de la langue ;
- mise en place de parcours littéraires ; travail sur l'oral ;
- développement de la démarche d'investigation et de la culture scientifique.

Nous relevons également la nécessité d'un travail sur les éléments de vie scolaire et l'amélioration de l'accueil des élèves au collège. La recherche d'une école bienveillante pour aider chaque élève à acquérir une estime de soi est fréquemment citée.

Pour ce qui concerne les modalités, plusieurs directions sont envisagées pour la réflexion des enseignants :

- dans les départements où les projets d'école sont en cours de réécriture, travail de mise en cohérence avec le projet d'établissement par l'intermédiaire du conseil école-collège ;

- analyse de séances d'enseignement (à partir de vidéos) pour observer puis améliorer la didactique de certains enseignements, la progressivité des compétences attendues dans les programmes et des contenus d'enseignement, les pratiques de gestion de l'hétérogénéité ;
- la formation des enseignants par l'intermédiaire d'au moins une journée annuelle sur un des thèmes arrêtés par le conseil école-collège pendant trois ans.

Du point de vue des élèves, certains secteurs imaginent la mise en place de binômes du Socle (élèves de CM2 et de 6^{ème}).

Les instruments au service de la continuité peuvent être :

- les PPRE passerelle, en lien avec la validation du palier 2 ;
- les outils numériques et e-lyco (ouverture de comptes pour les enseignants du 1^{er} degré) ;
- le lien avec le CESC pour assurer la cohérence entre les degrés dans le champ de l'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- le projet éducatif territorial (PEDT).

➤ **Lorsqu'elle vise à assurer le suivi personnalisé des élèves :**

Le programme d'actions mis en place par le conseil école-collège serait un moyen d'amorcer, ou d'approfondir, la réflexion des enseignants sur les thèmes suivants :

- les pratiques et les modes d'évaluation ou de validation des compétences qui gagneraient à être harmonisés entre le 1^{er} et le 2nd degrés ; ce serait l'occasion d'avoir une réflexion partagée sur la validation du palier 2 ;
- l'amélioration de la transmission des informations en fin d'année scolaire par l'intermédiaire d'une grille critériée définie par les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés ; les protocoles de prise en charge des élèves en difficulté seraient également concernés ;
- la différenciation pédagogique et la prise en compte de la difficulté scolaire dans le quotidien de la classe ;
- la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé en 6^{ème} à partir de la transmission d'un LPC exploitable (le dispositif D'col a été évoqué dans ce cadre) ;
- le travail autour du suivi des relations entretenues avec certaines familles les plus éloignées du monde scolaire ;
- la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé (AP) en 6^{ème} et des activités pédagogiques complémentaires (APC) à l'école.

Pour ce qui concerne les modalités, certains secteurs envisagent d'inviter des professeurs des écoles aux conseils de classe et des professeurs de collège à certains conseils de cycle. Ceci dans le but d'améliorer la connaissance des instances des différents degrés.

Une autre entrée projetée serait l'expérimentation de services partagés avec l'intervention de professeurs de collège dans le dispositif APC et la prise en charge de séances d'AP par des professeurs des écoles.

Pour ce qui concerne les instruments, l'un des leviers essentiels étant de partir de l'existant, la commission de liaison doit jouer un rôle privilégié dans ce cadre. Elle devra (pour certains secteurs) cibler en priorité les élèves ayant été pris en charge lors des activités pédagogiques complémentaires (APC) et/ou bénéficiant d'un PPRE. Pour une majorité de réseaux, le calendrier propice à la tenue des commissions de liaison semble être :

- avant les vacances d'automne afin de faire un point sur les élèves nouvellement arrivés ;
- en fin d'année pour préparer la rentrée.

Le renforcement des PPRE-passerelles est signalé comme un objectif majeur pour la prise en charge de tous les élèves à besoins particuliers (élèves intellectuellement précoces compris).

➤ **Lorsqu'elle envisage d'apporter des repères à l'élève :**

Un grand nombre d'actions est relevé dans ce cadre. Ainsi, la question de l'accueil des élèves et de leur famille au collège est identifiée comme un levier essentiel pour favoriser les repères de l'élève dans la liaison entre 1^{er} et 2nd degrés. Cet accueil peut se mettre en œuvre de manières diverses :

- présentation du collège par le personnel de direction et rencontre avec les familles au sein de chaque école ;
- visite du collège par les élèves de CM, accompagnés de leur enseignant ;
- journée « Portes ouvertes » pour un accueil des élèves et de leurs familles ;
- interventions possibles de l'infirmière du collège à l'école (information/ prévention).

La conduite de projets fédérateurs communs éventuels, en fonction des opportunités, constituerait également un moyen de construction des repères :

- par l'intermédiaire d'une inscription à des actions identifiées telles que « Lire la ville », défi maths, etc ;
- par l'organisation d'actions s'inscrivant dans l'actualité comme avec un travail autour du centenaire de la première guerre mondiale.

Enfin, le travail sur le métier d'élève (posture d'apprenant) et l'autonomie dans le travail personnel de l'élève dans et hors la classe semblent être des problématiques à investir.

Pour ce qui concerne les modalités, le conseil école-collège pourrait aborder la réflexion sur le mode de communication avec les familles. L'objectif serait d'associer les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, à une culture partagée de l'exigence scolaire.

Les instruments communs sont essentiels pour permettre à l'élève de conserver ses repères lors du passage de l'école au collège. Ils peuvent être de divers ordres :

- travail sur la cohérence et la continuité des outils-repères Ecole/Collège donnés aux élèves : maths, français, histoire-géographie, anglais, histoire des Arts... ;
- construction d'une progression pédagogique cohérente tout au long du cycle de consolidation, à partir des items renseignés du palier 2 du LPC ;
- mise en œuvre du LPC comme véritable outil de suivi pour les élèves en difficulté ;
- valeur formative du livret scolaire.

5. Obstacles identifiés et propositions de pistes pour y remédier

Deux types principaux d'obstacles ont été relevés. Pour chacun d'eux sont proposées quelques pistes pouvant aider à les lever.

Obstacles culturels et pédagogiques

Les différences entre les représentations et les cultures des personnels concernés restent majeures. Entre polyvalence des uns et expertise disciplinaire des autres, le croisement des cultures professionnelles des 1^{er} et 2nd degrés peut faire l'objet des réticences marquées.

Préconisations :

Organiser des temps communs de formation des enseignants par l'intermédiaire des stages école-collège ou d'autres dispositifs pour amoindrir les représentations erronées.

Solliciter des formations communes favorisant une posture professionnelle qui valorise la prise en compte de la diversité des modes d'apprentissage des élèves.

La place donnée aux compétences dans le quotidien de l'enseignement n'est pas encore majoritaire et fait l'objet d'une différence d'appropriation entre le 1^{er} et le 2nd degrés.

Préconisation :

Prendre appui sur la dynamique de formation qu'impose l'accompagnement de la mise en œuvre du cycle de consolidation, du socle commun et des programmes pour gommer les ruptures et assurer la continuité.

Certains acteurs risquent de penser que les membres du conseil école-collège sont également chargés de la mise en œuvre des actions. De plus, le temps d'appropriation de cette nouvelle instance et le temps nécessaire à tous les acteurs pour s'impliquer pourraient ralentir la mise en œuvre du programme d'actions.

Préconisation :

Garantir des temps d'échanges pour favoriser la réussite du programme d'actions défini par le conseil école-collège :

- définir en amont un calendrier de concertation pour les professeurs ;***
- organiser dans le cadre du bassin des échanges entre personnels d'encadrement pour mutualiser les pratiques et profiter de la diversité des mises en œuvre.***

Obstacles structurels :

Les horaires de disponibilité des enseignants des deux degrés ne sont pas toujours compatibles.

Préconisations :

Définir des objectifs de fonctionnement partagés, simples et pragmatiques.
Utiliser les outils numériques pour favoriser les échanges hors présentiel.

La cohérence peut être contrainte en raison de la dispersion géographique ou de la diversité des écoles. Il en va de même lorsque les élèves affectés dans un collège ne sont pas tous issus des écoles du secteur.

Préconisations :

Se centrer sur les élèves qui ont le plus besoin d'une prise en charge précoce et continue tout au long de leur scolarité.
Focaliser les efforts sur la construction d'outils communs entre les différentes écoles, voire les différents réseaux, concerné(e)s.
Elaborer des actions qui s'inscrivent dans un cadre partagé avec les autres collèges situés à proximité. Il pourrait être envisagé que les conseils école-collège d'un même bassin mettent en œuvre au moins un axe identique.

Le manque de stabilité, lié à une rotation importante au sein des équipes enseignantes ou chez les personnels d'encadrement, pourrait être un souci pour conduire les actions à terme et garantir la cohérence globale du programme.

Préconisation :

Formaliser par écrit les actions conduites et les avancées pour disposer d'une mémoire garantissant la continuité du programme défini.

Directeur de publication :

William Marois

Recteur de l'académie de Nantes

Conception et rédaction :

Anne-Marie Bazzo

IA-DASEN de Vendée

Françoise Munck

IA-IPR de mathématiques, Responsable de la mission Socle commun

Dominique Terrien

Doyen des IEN 1^{er} degré

Avec la participation de :

Sylvie Brière, *IEN Saint-Nazaire Ouest*

Laurent Champagne, *Principal du collège La Noë Lambert – Nantes*

Olivier Tavan, *Principal du collège R.G. Cadou - Montoir de Bretagne*

Réalisation graphique :

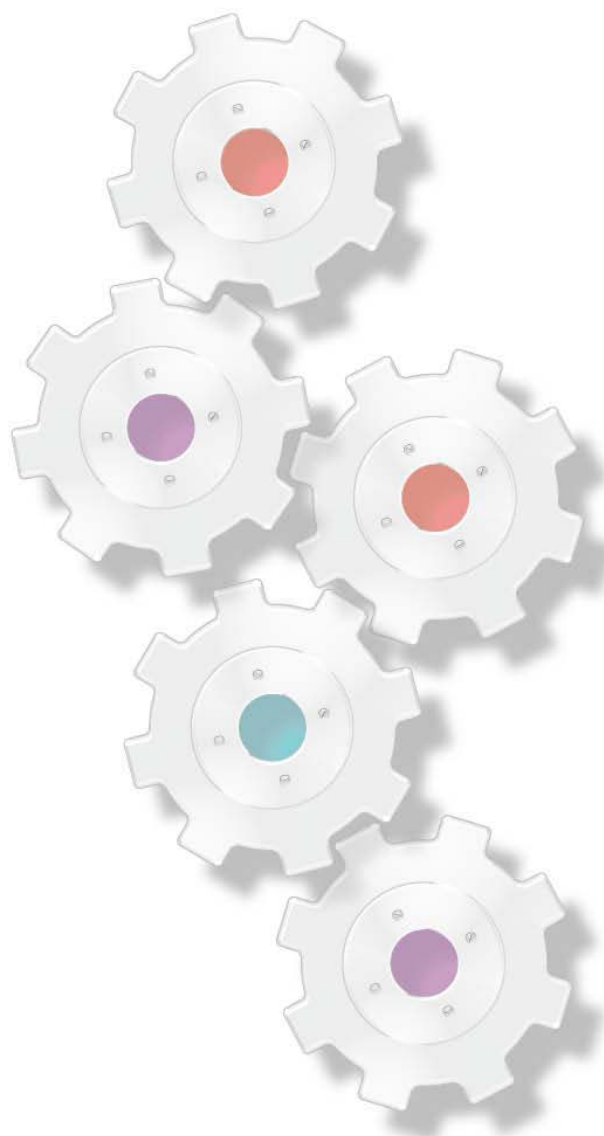
Régis Gérard

Infographie – PAO / Pôle communication – académie de Nantes

Nous remercions les inspecteurs et chefs d'établissement qui ont contribué, par leur réflexion et/ou la transmission d'exemples d'organisation, à ce vademecum.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contacts :

Anne-Marie Bazzo (IA - DASEN de Vendée) : anne-marie.bazzo@ac-nantes.fr

Françoise Munck (responsable "mission socle commun") : fmunck@ac-nantes.fr

Dominique Terrien (doyen des IEN 1^{er} degré) : dominique.terrien@ac-nantes.fr